

DECLARATION PREALABLE

CTS DES GREFFES DU 15 JUIN 2022

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les membres du comité,

Dans le cadre de ce CTS, Force Ouvrière souhaite vous faire part de ses observations sur deux sujets prioritaires, à savoir le régime indemnitaire et la situation de la filière SIC.

Sur le régime indemnitaire tout d'abord :

La revalorisation de l'IFSE, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2022, devrait être versée prochainement sur les traitements des agents de greffe, mais uniquement pour les personnels administratifs de catégorie A et de catégorie B.

Notre organisation syndicale ne peut se satisfaire de ce dispositif dans lequel tous les agents de la catégorie C et tous les agents de la filière technique et de la filière SIC ont été oubliés ! Cela représente plus de 65 % de nos effectifs, soit la majorité des personnels qui ne peuvent donc pas bénéficier de cette revalorisation.

Nous demandons que cette mesure s'applique à tous les personnels de greffe, d'autant que les agents de catégorie C, tous écartés du dispositif, sont ceux dont les rémunérations sont les moins élevées, y compris pour le CIA.

Sur la filière SIC ensuite :

Le Ministère de l'Intérieur, dans sa note du 30 mai dernier, vient de préciser les modalités de la mise en œuvre de l'extinction du corps des agents SIC en 2023. Les agents SIC doivent donc prioritairement être promus, soit par l'avancement au choix, soit par l'examen professionnel. FO sera particulièrement vigilante sur le suivi de ces promotions.

Comme vous le savez, nous sommes souvent intervenus sur ce sujet qui concerne l'avenir professionnel de certains de nos correspondants informatiques.

FO vous demande une attention particulière sur les avancements qui doivent être à la hauteur de cet enjeu. Nous rappelons que lors de la dernière campagne d'avancement, aucune promotion n'a été obtenue sur le grade de technicien SIC de classe normale, alors qu'il y avait tout de même 7 agents promouvables !

De plus, s'agissant de l'organisation de l'examen professionnel, nous souhaitons que les candidats puissent bénéficier rapidement d'une formation afin de préparer l'oral de sélection dans les meilleures conditions possibles et que le jury d'examen soit composé de façon à assurer la présence d'au moins un membre de la juridiction administrative, voire de la DSI, afin de garantir l'égalité de traitement entre les candidats.

Le syndicat toujours à vos côtés !!

